

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Sept du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Flore DESIREE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DERATISATION,
DESINSECTISATION,
DESINFECTION DES ECOLES,
BATIMENTS COMMUNAUX ET
PARCS – APPEL D'OFFRE
OUVERT**

CM-2016-7S-DAJ-72

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de marché relatif à la dératisation, la désinsectisation, la désinfection des écoles, des bâtiments communaux et des parcs ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert sous forme d'accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum pour la dératisation, la désinsectisation et la désinfection des écoles, des bâtiments communaux et parcs selon les modalités suivantes :

Le marché est composé de quatre lots :

LOT	INTITULÉ	MONTANT EUROS HT
1	Dératisation/Désinsectisation – Écoles et crèches	Minimum : 20 000,00 Maximum : 60 000,00
2	Désinfection Écoles, Crèches, Bâtiments Publics	Minimum : 7 000,00 Maximum : 20 000,00
3	Dératisation/ Désinsectisation bâtiments publics	Minimum : 10 000,00 Maximum : 40 000,00
4	Dératisation/Désinsectisation Parcs	Minimum : 10 000,00 Maximum : 40 000,00

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir.

Article 3 : Le Maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
2 8 OCT. 2015
Et publication ou notification
le
2 8 OCT. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 27 octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DERATISATION, DESINSECTISATION, DESINFECTION DES ECOLES, BATIMENTS COMMUNAUX ET PARCS -
APPEL D'OFFRE OUVERT

Date de transmission de l'acte : 28/10/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 28/10/2016

Numéro de l'acte : CM20167SDAJ72 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20161027-CM20167SDAJ72-DE

Date de décision : 27/10/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes spéciaux et divers
1.7.2. Autorisation donnée à l'exécutif de lancer la procédure